

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-neuf
Présents :	56	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	14	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du 2 juillet
Votants :	63	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

MME Pierrrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS.

Pouvoirs :

M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **12 Jul. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **12 Jul. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES - PROJET DE SERVICE : FRANCE SERVICES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AOUT 2024 INTEGRANT LA SUPPRESSION D'UN EMPLOI SUITE A MUTATION EXTERNE ET LA VALIDATION DES VARIATIONS DES QUOTITES HORAIRES HEBDOMADAIRES A LA HAUSSE POUR 2 EMPLOIS PRECEDEMMENT A TEMPS NON COMPLET, DONT UN PASSANT A TEMPS COMPLET

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Rappelant que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu les mouvements de personnel au sein des services de Saint-Flour Communauté (départs en retraite, avancements de grade, promotions internes, mutations, réorganisations internes...);

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs de Saint-Flour Communauté, notamment les emplois vacants, la dernière mise à jour datant du Comité Technique du 22 novembre 2018 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 4 juillet 2024 ;

Madame le Président expose à l'assemblée la proposition de mise à jour du tableau des effectifs suivante :

SUPPRESSION / MECANISME DE CREATION-SUPPRESSION

Filière	Emplois		Nombre de poste(s)	Date d'effet
Administrative	<u>Suppression</u> :	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe - 35/35 ^{ème}	1	01/08/24
	<u>Création</u> :	Adjoint administratif - 35/35 ^{ème}	1	01/08/2024
	<u>Suppression</u> :	Adjoint administratif - 31/35 ^{ème}	1	
Animation	<u>Création</u> :	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe - 28/35 ^{ème}	1	01/08/2024
	<u>Suppression</u> :	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe - 25/35 ^{ème}	1	

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **ADOpte** la suppression d'emploi telle que précisée ci-dessus ;
- ↓ **DECIDE DE METTRE A JOUR** (mécanisme de création suppression) les emplois permanents dans les conditions décrites ci-dessus ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce recrutement (arrêtés, contrats de travail, conventions et éventuels avenants) ;
- ↓ **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des emplois en conséquence ;

Accusé de réception en préfecture
015-20006660-20240708-DELIB2024-202-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024

↓ **DECIDE DE PREVOIR au budget les crédits nécessaires à la rémunération et au paiement des charges sociales de cet emploi.**

POUR : 61 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Gilles BIGOT)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Philippe DELORT)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX